

27 décembre 2002

Vol. 15 – N° 52

Sommaire

Fièvre catarrhale du mouton à Singapour : diagnostic sérologique dans un zoo	271
Peste porcine africaine au Ghana : rapport de suivi n° 2	272
MSX (<i>Haplosporidium nelsoni</i>) au Canada : rapport de suivi n° 1	274
Maladie de Newcastle en Namibie : diagnostic sérologique	275
Fièvre de la Vallée du Rift en Mauritanie	276
Tremblante en Roumanie	277

FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON À SINGAPOUR Diagnostic sérologique dans un zoo

(*Maladie jamais signalée*).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 20 décembre 2002 du Docteur Chua Sin Bin, directeur de la division de santé publique vétérinaire et de l'alimentation, autorité agro-alimentaire et vétérinaire de Singapour :

Date du rapport : 20 décembre 2002.

Nature du diagnostic : de laboratoire (séroconversion).

Date de la première constatation de la maladie : 13 décembre 2002.

Date présumée de l'infection primaire : 1^{er} novembre 2002.

Foyers :

Localisation	Nombre
Mandai	1 (jardin zoologique)

Description de l'effectif atteint : ruminants sauvages en captivité dans le jardin zoologique local.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
fau	500	0*	0	0	0

* Aucun animal n'a présenté de signes cliniques de fièvre catarrhale du mouton.

Diagnostic : quatre prélèvements soumis à un examen sérologique se sont révélés positifs.

- Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** Laboratoire de Pirbright, au Royaume-Uni (Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre catarrhale du mouton).
- Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuves ELISA⁽¹⁾ de compétition pour la recherche de la fièvre catarrhale du mouton.
- Agent causal :** le virus n'a pas encore été sérotypé.

Epidémiologie :

- Source de l'agent / origine de l'infection :** recherches en cours.

B. Autres renseignements épidémiologiques : les animaux qui ont présenté une séroconversion se trouvent dans le jardin zoologique, qui est considéré dans son entier comme une zone de quarantaine permanente pour les animaux sauvages à Singapour.

Mesures de lutte :

- Des activités de surveillance sérologique sont en cours sur les ruminants du zoo, ainsi que sur les vaches et chèvres élevées pour la production de lait dans les fermes locales.
- Des captures d'insectes seront effectuées afin d'identifier le cas échéant l'insecte vecteur impliqué dans la propagation de la fièvre catarrhale du mouton.
- Restriction des déplacements de ruminants.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

*
* *

**PESTE PORCINE AFRICAINE AU GHANA
Rapport de suivi n° 2**

Traduction d'informations reçues le 20 décembre 2002 du Docteur Mensah Agyen-Frempong, directeur des services vétérinaires, ministère de l'alimentation et de l'agriculture, Accra :

Terme du rapport précédent : 27 octobre 2002 (voir *Informations sanitaires*, 15 [44], 221, du 1^{er} novembre 2002).

Terme du présent rapport : 20 décembre 2002.

Populations/communautés atteintes par la peste porcine africaine :

C'est le nord du district de Zabzugu-Tatale (voir carte ci-contre) qui est le plus sévèrement atteint par la peste porcine africaine (PPA). A ce jour, environ 7 061 porcs ont été déclarés morts de la maladie, et environ 1 743 porcs ont été abattus et consommés par leurs propriétaires.

Diagnostic :

Suite à la confirmation du diagnostic au laboratoire vétérinaire d'Accra, des prélèvements ont été transmis à l'Institut vétérinaire d'Onderstepoort (Afrique du Sud) aux fins d'isolement du virus. Le virus de la PPA a été isolé sur des cultures de cellules macrophages, et l'ADN du virus a été détecté par PCR⁽¹⁾. Les résultats du séquençage et le rapport définitif sont attendus.

Epidémiologie :

L'infection dans le district de Zabzugu-Tatale a, selon toute probabilité, été introduite à partir du Togo où un foyer aurait été signalé à Bassare, une ville située à environ 30 kilomètres de la frontière entre le Togo et le Ghana. Le foyer du district de Zabzugu-Tatale est apparu dans des villages situés le long de la frontière, entre 8° 50' N – 0° 15 E et 9° 30' N – 0° 32' E.

Le Directeur des Services vétérinaires (DSV) du Ghana a eu des contacts avec le DSV du Togo et s'est rendu personnellement au Togo pour rencontrer des responsables des Services vétérinaires togolais afin de trouver des moyens de lutter contre la maladie des deux côtés de la frontière. Leurs entretiens ont été très fructueux et encourageants.

Mesures de lutte :

Comme indiqué dans le rapport de suivi n° 1, une équipe se composant d'un épidémiologiste et de plusieurs cliniciens a été envoyée dans la zone où sévit la maladie, pour enquêter sur le foyer et déterminer notamment l'étendue de la zone atteinte. Suite à cette inspection, le DSV du Ghana s'est rendu dans cette zone afin de se rendre compte par lui-même de la situation.

Le responsable de communication du PACE⁽²⁾ au Ghana a ensuite été dépêché sur place pendant deux semaines afin de mettre sur pied un programme d'alerte incluant la distribution de 5.000 posters sur

la PPA et de manuels de la FAO⁽³⁾ sur la PPA à l'attention des éleveurs de porcs. Les radios locales, les églises, les écoles et les membres des "assemblées de district" (l'administration locale) sont tous mis à contribution pour faire circuler l'information dans le district atteint (Zabzugu-Tatale) et les districts adjacents, qui, pour l'instant, ne sont pas touchés par la maladie.

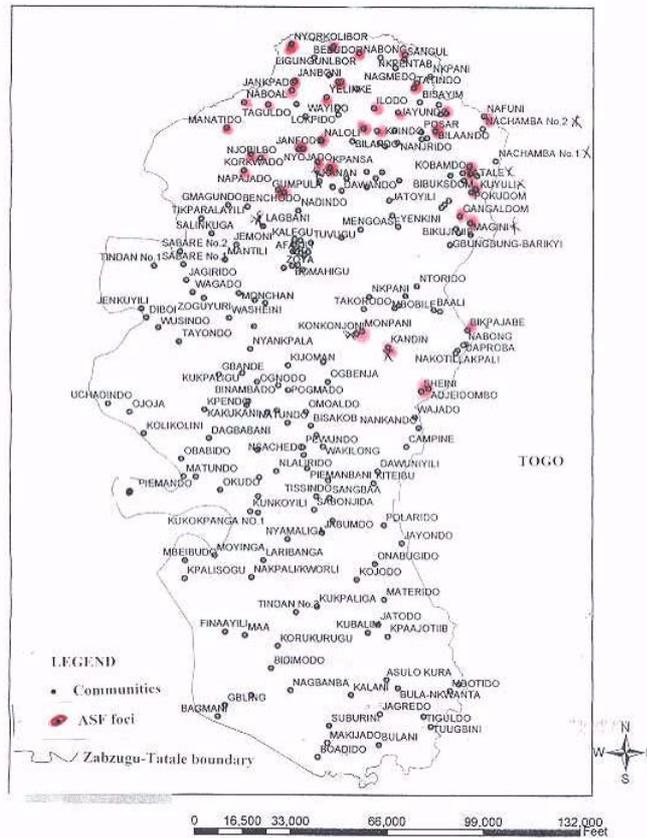
Après avoir diffusé l'information auprès des éleveurs de porcs et expliqué les actions qui vont être entreprises pour éradiquer la maladie, les agents vétérinaires se préparent maintenant à se rendre dans le district pour procéder à la destruction des porcs. On estime qu'environ 6 000 porcs seront détruits au cours de cette opération. Dans le district atteint, le terrain est très accidenté et très peu praticable et beaucoup de communautés ne sont pas facilement accessibles avec des véhicules. Néanmoins, tout sera mis en œuvre pour atteindre toutes les communautés, que ce soit en moto, en bicyclette ou même à pied, afin de mener à bien cette opération de destruction et de désinfection. Les éleveurs seront indemnisés pour les porcs détruits. Cette indemnisation se fera au moyen de fonds réservés sur le fonds d'urgence.

Les mesures suivantes, introduites dès l'apparition de l'épizootie, restent en vigueur :

- confinement de tous les porcs survivants ;
- interdiction totale des transports de porcs, de viande de porc et de produits porcins ;
- interdiction de l'abattage et de la vente des porcs.

Etendue de l'épizootie (communautés atteintes à ce jour) dans le district de Zabzugu-Tatale

MAP OF ZABZUGU-TATALE DISTRICT SHOWING COMMUNITIES AFFECTED WITH AFRICAN SWINE FEVER



(1) PCR : amplification génomique en chaîne par polymérase.
 (2) PACE : Programme panafricain pour le contrôle des épizooties.
 (3) FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

MSX (*HAPLOSPORIDIUM NELSONI*) AU CANADA
Rapport de suivi n° 1

Traduction d'informations reçues le 20 décembre 2002 du Docteur Brian Evans, directeur exécutif de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Ottawa :

Terme du rapport précédent : 21 octobre 2002 (voir *Informations sanitaires*, 15 [43], 212, du 25 octobre 2002).

Terme du présent rapport : 18 décembre 2002.

Une enquête préliminaire effectuée à partir d'examen histologiques et destinée à déterminer la répartition géographique de la MSX chez les huîtres *Crassostrea virginica* de la côte atlantique du Canada s'est achevée le 18 novembre 2002. Des huîtres ont été examinées dans les zones suivantes : sur l'île du Cap-Breton (9 sites d'échantillonnage), le golfe de Nouvelle-Ecosse (2 sites), le sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse (1 site), l'est du Nouveau-Brunswick (6 sites), et l'île du Prince Edouard (4 sites). Au cours de cette enquête seuls les sites d'échantillonnage mentionnés ci-dessous ("*Nouveaux foyers*") se sont révélés positifs pour *Haplosporidium nelsoni*.

Nouveaux foyers :

Depuis le rapport d'urgence daté du 21 octobre 2002, quatre nouveaux sites ont été reconnus positifs sur l'île du Cap-Breton. L'infection a été mise en évidence en deux endroits au lac du Bras d'Or, ainsi qu'en deux points sur la côte nord de l'île. En outre, sur quatre échantillonnages d'huîtres effectués sur l'île du Prince Edouard, deux ont révélé des signes de MSX.

Diagnostic :

- A. Laboratoires ayant effectué le diagnostic :** voir rapport d'urgence.
- B. Épreuves diagnostiques réalisées :** histologie et PCR⁽¹⁾.
- C. Agent causal :** dans les sites nouvellement identifiés seules ont été démontrées des infections infracliniques plasmodiales (non sporales, ou à un stade précoce de développement).

Epidémiologie : les pertes dues à la MSX sont exclusivement associées aux taux d'infection élevés découverts dans le chenal St. Patrick et au lac du Bras d'Or (île du Cap-Breton). Dans les autres sites la prévalence de l'infection est inférieure à 7 %. Une enquête plus vaste est en cours.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- Les demandes de translocation de mollusques bivalves sont examinées au cas par cas. Concernant les huîtres, les autorisations ne sont délivrées que pour des transferts à partir de sites où la présence de la MSX n'a pas été démontrée.
L'inclusion, par mesure de précaution, des mollusques bivalves sympatriques dans les restrictions de transferts, a été levée pour ce qui concerne les transferts à partir des sites où la présence de la MSX n'a pas été démontrée.
- Dans les zones atteintes par la MSX la récolte et la commercialisation des mollusques sont soumises à des conditions très strictes : interdiction du reparcage, du lavage et du stockage humide en dehors du lieu de ramassage.

(1) PCR : amplification génomique en chaîne par polymérase.

MALADIE DE NEWCASTLE EN NAMIBIE
Diagnostic sérologique

(*Date du dernier foyer signalé précédemment* : janvier 2002).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 24 décembre 2002 du Docteur John J.H. Shaw, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de l'eau et du développement rural, Windhoek :

Date du rapport : 12 décembre 2002.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : novembre 2002.

Description de l'effectif atteint : autruches domestiques dans des exploitations d'élevage.

Localisation des foyers et nombre total d'animaux dans les foyers :

<i>Exploitation</i>	<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas*</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
Keichanachab # 91	avi	...	14	0	0	0
Hardap Plots 8, 11, 12	avi	...	22	0	0	0
Omburo Suid	avi	...	30	0	0	0
Klein Vaalgras	avi	...	20	0	0	0

* Diagnostic sérologique uniquement.

Diagnostic : le diagnostic sérologique de maladie de Newcastle chez des autruches a été effectué à l'occasion d'examens de routine dans le cadre de l'épidémiosurveillance dans les élevages pour l'export. Aucun signe clinique de la maladie n'a été décelé, ni chez les oiseaux reproducteurs ni chez les oiseaux élevés pour la viande.

- A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : Institut des maladies aviaires de l'Université Justus-Liebig de Giessen, en Allemagne (Laboratoire de référence de l'OIE pour la maladie de Newcastle).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées** : inhibition de l'hémagglutination (faible titrage sérologique). Des épreuves complémentaires vont être réalisées pour déterminer le pouvoir pathogène de la souche virale.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection** : inconnues. Des recherches sont entreprises.
- B. Mode de diffusion de la maladie** : indéterminé à ce jour. Il n'y a pas de contacts entre les différentes exploitations atteintes.

Mesures de lutte :

- mise en interdit des exploitations atteintes ;
- dépistage.

*
* *

FIÈVRE DE LA VALLÉE DU RIFT EN MAURITANIE

RAPPORT D'URGENCE

Information reçue le 25 décembre 2002 du Docteur Mokhtar Fall, directeur adjoint du développement des ressources agro-pastorales, ministère du développement rural et de l'environnement, Nouakchott :

Date du rapport : 25 décembre 2002.

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 1^{er} novembre 2002.

Date présumée de l'infection primaire : 25 octobre 2002.

Foyers :

Localisation	Nombre
Aleg (17° 05' N – 13° 91' O), région du Brakna	2
Foum Gleita (M'bout) (16° 16' 07" N – 12° 66' 07" O), région de Gorgol	1

Nombre total d'animaux dans les foyers* :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
o/c	500	180	0	0	0

* On trouve les races autochtones des espèces ovine, caprine, bovine, cameline et asine. En raison de la transhumance (élevage extensif), le nombre d'animaux des différentes espèces ne peut être déterminé avec exactitude.

Diagnostic :

- A. Laboratoires ayant effectué le diagnostic** : Laboratoire National de l'Élevage et de Recherches Vétérinaires de Dakar et Institut Pasteur de Dakar (Sénégal).
- B. Épreuves diagnostiques réalisées** : épreuves de neutralisation virale et ELISA⁽¹⁾. Les sérums sont négatifs à l'isolement viral.

Epidémiologie :

- A. Mode de diffusion de la maladie** : transmission vectorielle.
- B. Autres renseignements épidémiologiques** :
 - Les deux foyers d'Aleg sont distants de 20 kilomètres.
 - Le foyer de Foum Gleita a été marqué par la présence d'un cas humain – contaminé par contact avec les animaux –, qui a survécu à l'infection sans séquelles.

Mesures de lutte : épreuves de dépistage.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

TREMBLANTE EN ROUMANIE

(Maladie jamais constatée auparavant).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 24 décembre 2002 du Docteur Viorel Andronie, directeur général de l'Agence nationale sanitaire vétérinaire, ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, Bucarest :

Date du rapport : 24 décembre 2002.

Des cas de tremblante ont été diagnostiqués dans les districts suivants : Ialomița (dans le sud-est du pays), Călărași (dans le sud-est du pays) et Iași (dans le nord-est du pays).

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.